



Divorce convention pour habiter ma maison

Par **tijef**, le **13/03/2012** à **07:38**

Bonjour, nous sommes divorcés nous avons une maison (résidence secondaire qui sera finalement taxée à 30/100 à la revente) à la vente de celle-ci devait être partagée 50/50 la maison ne se vendant pas après plusieurs années mon ex femme m'a fait une proposition elle me cède sa part en contrepartie des sommes que je lui ai prêtées pour diverses raisons avec reconnaissance de dette, j'aimerais savoir 1 si je peux habiter ma maison sans risque hormis qu'un jour elle me redemande sa part ! j'en supporte les frais divers, impôts, eau, EDF, assurance etc j'ai peu de moyen car un acte notarié étant basé sur la valeur du bien ! sa atteint des sommes j'aimerais savoir si avec une reconnaissance de dette ou autre arrangement à l'amiable devant un homme de loi cela suffirait avec mes enfants comme témoins sachant que mon ex est d'accord au lieu que le bien parte pour une valeur minimale et que par cette occasion nos enfants auront quand notre héritage un jour merci